Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_224_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 23 septembre 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Myriam CARIMALO, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Catherine DREZET, Fanny EON-SALABERT (*Suppléante de Guy CORBEL, absent*), Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Virginie DEBEGUE donne pouvoir à Alain GUILLOT,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Marie-Sergine BEZARD,
- Nicolas LORMEL donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Dominique PORTAL donne pouvoir à Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Vanessa GERTSCH.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Paulette BEUREL

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260929-2026_224_DELIB-DE

Délibération n°2026-224

Membres en exercice : 69 Présents : 62 Absents : 7 Pouvoirs : 5

MOBILITES
RAPPORT DELEGATAIRE 2025 – TRANSPORT URBAIN, NON URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE DISTRIBUS

Par un contrat de concession conclu à compter du 1er janvier 2020, la société Compagnie Armoricaine de Transports s'est vu confier la gestion et l'exploitation du transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire Distribus.

Conformément à l'article 40 du contrat, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un rapport permettant à Lamballe Terre & Mer d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il doit être remis au délégant au plus tard le 3 juin de l'exercice suivant.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment des articles L.1411-3, L.1413-1,
- Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 9 septembre 2026,
- Vu les échanges de la commission développement territorial et cadre de vie du 16 septembre 2026

Le rapport reprend les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession et une analyse de la qualité des services telle que définie à l'article 21 du contrat. Ce rapport comprend notamment :

- Les comptes afférents à la totalité des opérations entrant dans la concession,
- Un rapport sur la qualité du service,
- Une annexe permettant à Lamballe Terre & Mer d'apprécier les conditions d'exploitation du service,
- Une synthèse destinée à être présenté au Conseil communautaire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-3, L.1413-1,
- L'avis de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 9 septembre 2026,

Au regard de la transmission de ce rapport et de sa présentation au Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport 2025, produit par la société Compagnie Armoricaine de Transports, sur la gestion et l'exploitation du transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire Distribus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 06/10/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer